COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premier permis d'exploitation: Extension de la STEP approuvée

Conformément à la planification, la station d'épuration des eaux usées a été agrandie avec une deuxième ligne de traitement. L'Office de l'environnement du Jura (ENV) a contrôlé les nouvelles installations en juillet et a délivré le permis d'exploitation. L'extension des installations d'épuration fait partie des nombreuses mesures mises en place pour garantir la protection des eaux pendant l'assainissement définitif de la décharge industrielle.

21.07.2009

En vue des prochains travaux d'assainissement, la bci Betriebs-AG a complété la station d'épuration (STEP) existante de la décharge industrielle de Bonfol. Conformément au permis de construire en date du 25 avril 2008, la station d'épuration a été agrandie avec une deuxième ligne de traitement. « Nous avons pu terminer les travaux d'extension dans les temps. » déclare avec satisfaction Rémi Luttenbacher, chef du projet global d'assainissement. « L'ajout d'une deuxième ligne de traitement est une mesure supplémentaire destinée à garantir la protection des eaux pendant l'excavation et le conditionnement des déchets avant transport. »

Après sa mise en place, la deuxième ligne de traitement a tout d'abord été testée avec de l'eau propre, afin de vérifier le bon fonctionnement des installations mécaniques. Début juillet 2009, l'Office de l'environnement (ENV) du canton du Jura ainsi que deux autres services ont contrôlé les nouvelles installations. Le 17 juillet 2009, la dernière autorisation attendue pour la mise en service de la deuxième ligne de traitement a été accordée.

La nouvelle ligne de traitement est également conçue en quatre étapes. Dans la première étape, les particules en suspension sont liées à l'aide d'agents floculants puis retenues par un filtre. L'eau claire est ensuite traitée dans l'étape biologique, qui constitue la pièce maîtresse de la deuxième ligne de traitement. Elle est composée de disques biologiques immergés à rotation. La grande surface de ces disques est colonisée par des micro-organismes à croissance lente qui décomposent les polluants. Ces cultures bactériennes peuvent éliminer des substances chimiques jusqu'à des concentrations très faibles. Après avoir été encore une fois filtrée, l'eau est traitée au charbon actif et quitte l'installation épurée.

Actuellement, des bactéries de la première ligne de traitement sont utilisées pour constituer la biomasse nécessaire pour la nouvelle phase d'épuration biologique. La formation de cette biomasse est adaptée aux conditions de fonctionnement et au degré de pollution rencontré dans la deuxième ligne. Elle est régulièrement contrôlée, et les analyses des rendements d'épuration sont examinées par les autorités compétentes du canton du Jura. Durant cette phase, les rejets de la deuxième ligne de traitement sont redirigés vers la première ligne, permettant ainsi aux éventuels résidus d'être éliminés de manière fiable.

Dès que la nouvelle ligne de traitement aura atteint son rendement nominal, probablement en hiver 2009, elle disposera d'une capacité de traitement de 150 mètres cubes d'eaux usées par

bci Betriebs-AG
Postfach
4002 Basel
Schweiz

Tel. +41 (0)61 636 55 46
Fax +41 (0)61 636 60 95

info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

jour et sera adaptée au traitement des eaux faiblement contaminées. Les eaux de lavage provenant par exemple des opérations de nettoyage des conteneurs de transports, seront traitées dans la première ligne existante. Les eaux en contact direct avec les déchets (lixiviats) seront captées pendant l'excavation des déchets et transportées à Bâle pour y être traitées dans une station de traitement industriel des eaux usées. « Avec la mise en service de la deuxième ligne de traitement, notre STEP a été complétée conformément au plan de 2008. » affirme Rémi Luttenbacher, chef du projet global d'assainissement. « Nous pouvons ainsi traiter les différentes catégories d'eaux usées avec les méthodes appropriées. Finalement, avant le début de l'assainissement, la première ligne de traitement sera ajustée. »

A l'aide de multiples mesures, la bci Betriebs-AG veille à ce que la protection des eaux soit garantie en tout temps pendant l'assainissement de la décharge de Bonfol. En collaboration avec les autorités et des experts, elle a mis sur pied un vaste programme de surveillance pour le contrôle de la qualité de l'eau. Ce concept de surveillance de grande envergure garantit le respect des exigences légales relatives aux eaux souterraines et de surface.

La bci Betriebs-AG est responsable de la planification et de la mise en œuvre de l'assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol. Elle agit sur mandat des entreprises de la Basler Chemischen Industrie (BCI).